



Marché public - MAPA

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION - (R.C)

Pièce n°2

MARCHE DE FOURNITURE POUR LE REMPLACEMENT D'UNE GRUE DE MANUTENTION SUR UN VEHICULE SINISTRE

Réf EM-2026-01

Table des matières

.....	1
Article 1°: Acheteur – pouvoir adjudicateur	3
Article 2°: Objet et étendue de la consultation	3
1. Objet :.....	3
2. Allotissement :.....	3
3. Options :.....	3
4. Variantes :.....	3
5. Mode de passation :	3
6. Type de contrat :.....	3
7. Etendue de la prestation :	3
8. Lieu de remise des fournitures	4
9. Nomenclature :	4
Article 3°: Condition de consultation	4
1. Délai de validité des offres :.....	4
2. Forme juridique du groupement :.....	4
3. Mesures environnementales, mesures de sécurité et RGPD :.....	4
Article 4°: Conditions relatives au contrat	4
1. Durée du contrat ou délai d'exécution :	4
2. Modalités essentielles de financement et de paiement :.....	5
Article 5°: Contenu du dossier de consultation	5
Article 6°: Modification de détail	5
Article 7°: Présentation et modalités de remise des candidatures et des offres	6

1. Documents à produire :	6
a. Pièces de la candidature (article R2143-3 du code de la commande publique) :.....	6
b. Pièces de l’offre :.....	7
2. Présentation des variantes :	7
Article 8°: Conditions d’envoi et de remise des offres	7
1. Transmission des plis sous format papier :	7
2. Transmission des plis par voie électronique :	7
Article 9°: Examen et attribution des candidatures et des offres	9
1. Sélection des candidatures :	9
2. Sélection des offres :	9
3. Attribution et rejets des offres :	10
a. Rejet des offres non retenues :.....	10
b. Attribution et notification de l’offre retenue :.....	10
Article 10°: Renseignements complémentaires	10
1. Renseignements :	10
2. Contacts SIETOM :	11
3. Procédures de recours :	11

Article 1°: Acheteur – pouvoir adjudicateur

SIETOM DE CHALOSSE - 815 Route des Partenses - 40250 CAUPENNE

Tél. : 05.58.98.57.57. / Fax : 05.58.98.49.88 / Courriel : accueil@sietomdechalosse.fr

Le SIETOM de Chalosse est représenté par sa Présidente en vertu de la délibération du Comité syndical en date du 19 septembre 2020.

Article 2°: Objet et étendue de la consultation

1. Objet :

Le marché concerne le remplacement d'une grue hydraulique auxiliaire sinistrée sur un véhicule du SIETOM de type évolupac 26 T

2. Allotissement :

1 lot :

- Lot n°1 : Remplacement d'une grue hydraulique auxiliaire sinistrée sur un châssis existant de type « *Evolupac* ».

3. Options :

2 options obligatoires :

- Option 1 : Dépose et conditionnement de la grue accidentée
- Option n°2 : Fourniture d'un outil de préemption de conteneur de type kinshofer.

4. Variantes :

Pas de variantes autorisées

5. Mode de passation :

La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 de la commande publique en raison d'un montant estimatif inférieur aux seuils européens pour un marché de fournitures.

6. Type de contrat :

Un contrat sera conclu pour l'ensemble des prestations du lot n°1 donnant lieu à la signature d'un Acte d'Engagement durée prévisionnelle de 10 mois à compter de la notification d'engagement des travaux.

7. Etendue de la prestation :

Le marché comprend les opérations et prestations suivantes :

- Convoyage du véhicule dans les ateliers du titulaire
- Option 1 : Dépose et conditionnement de la grue accidentée
- Fourniture d'une nouvelle grue conforme au CCTP
- Montage sur châssis de la nouvelle grue, vérification
- Livraison du véhicule au SIETOM avec formation d'utilisateurs.

- Option 2 : fourniture d'un outil de préemption de conteneur de type kinshofer type KM 920-12

8. Lieu de remise des fournitures

Les fournitures seront livrées au SIETOM de Chalosse (815 route des Partenses 40250 Caupenne) pour réception. La description technique des fournitures et les conditions de livraison sont décrites dans le CCTP du marché.

9. Nomenclature :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Objet	CPV	Désignation
Lot 1	42414410-8	Grues pour camions

Article 3°: Condition de consultation

1. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de réception des offres.

2. Forme juridique du groupement :

L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement d'opérateurs économiques. Dans sa candidature le groupement d'opérateurs économiques devra préciser la forme de groupement conjoint ou solidaire ainsi que le mandataire.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement.

3. Mesures environnementales, mesures de sécurité et RGPD :

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations. L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

Conformément au RGPD (règlement européen sur la protection des données personnelles), le SIETOM informe dans le cadre de ce marché les sous-traitants des modalités d'application dès lors que la prestation comprend des données personnelles ou nécessite un traitement de données personnelles (voir CCAP).

Article 4°: Conditions relatives au contrat

1. Durée du contrat ou délai d'exécution :

La durée prévisionnelle du marché est de 10 mois.

En référence au CCAP, la durée du contrat prévoit une exécution à partir de la date de notification d'un ordre de service pour l'engagement des prestations suivant la signature de l'acte d'engagement par les 2 parties.

Le délai de livraison remis dans l'offre du titulaires prend valeur contractuelle à la signature de l'acte d'engagement du marché.

2. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les modalités de paiement et de financement sont indiquées dans le CCAP de ce marché.

Article 5°: Contenu du dossier de consultation

Les candidats ne peuvent apporter aucune modification aux dispositions contenues dans l'ensemble des documents composant le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E).

Le DCE comprend les pièces suivantes :

N° de pièce du DCE	Pièce du DCE	Abréviation
1	Avis d'Appel à Concurrence	AAC
2	Règlement de consultation	RC
3	Cahier des Clauses Administratives Particulières	CCAP
4	Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses éventuelles annexes.	CCTP
5	Bordereau des Prix Unitaires	BPU
6	Acte d'engagement – (signature après notification)	AE

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être retiré par les candidats à compter du jour de parution de l'Avis d'Appel à Concurrence (AAC).

Les candidats ne peuvent apporter aucune modification aux dispositions contenues dans l'ensemble des documents composant le D.C.E.

Ce marché fait l'objet d'une consultation uniquement par procédure dématérialisée.

Aussi, il est à télécharger sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : <https://demat-ampa.fr>

Modalités de téléchargement gratuit du DCE : depuis le site <https://demat-ampa.fr>, cliquer dans la rubrique « Marchés publics » puis, dans celle relative aux consultations, sur la rubrique « Rechercher ». La page concernant les avis d'appel public à la concurrence s'ouvrira et, pour la consultation voulue, cliquez sur le lien « Télécharger le dossier de consultation ».

Les candidats téléchargeant ce DCE seront particulièrement attentifs à bien renseigner le champ « e-mail ». En effet, dans la cadre de la dématérialisation de cette procédure, la collectivité informera les candidats par mail des éventuelles modifications sur le DCE et avis. La validité de l'adresse électronique déclarée est de la responsabilité du candidat.

Le site et la hotline fournissent toute l'aide nécessaire pour assurer le retrait d'un DCE et du dépôt d'une candidature.

Aucun envoi de DCE sur support physique électronique n'est autorisé. Seuls les dossiers de candidature déposés sur la plateforme marchespublics.landespublic.org seront étudiés.

Article 6°: Modification de détail

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation des entreprises.

Celles-ci seront communiquées au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des offres est modifiée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

Article 7°: Présentation et modalités de remise des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

1. Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

a. Pièces de la candidature (article R2143-3 du code de la commande publique) :

- Renseignements relatifs à la situation juridique de l'entreprise :

Pour présenter sa candidature, il utilisera un des formulaires¹ suivants :

- DC1 (lettre de candidature),
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- DUME (Document Unique de Marché Européen) informant de la situation juridique de l'entreprise.

Tout autre document rédigé sur papier libre devra reprendre intégralement les éléments figurant dans l'imprimé DC1.

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

- Renseignements relatifs à la capacité économique et financière de l'entreprise :

Une preuve d'assurance pour les risques professionnels devra être fournie. L'attestation d'assurance garantira notamment les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant la prestation ;

L'entreprise attestera par déclaration des moyens matériels et humains dont elle dispose pour la réalisation de contrats de la nature de l'objet du présent marché.

- Renseignements relatifs aux références professionnelles de l'entreprise :

Un document attestant des références de fournitures réalisées au cours des 5 dernières années similaires avec celle de ce marché où figure le montant, la date et le destinataire (public ou privé).

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours ouvrés.

¹ Des formulaires type DC1 ou DC2 peuvent être obtenus gratuitement sur le portail du Ministère de l'économie et des finances (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>).

Ils doivent IMPERATIVEMENT être à jour de la réforme des marchés publics (31 mars 2016 au minimum). Seuls les formulaires ministériels relatifs aux marchés publics à jour de la réforme de la commande publique sont admis dans la présente consultation. Il est recommandé aux candidats qui utilisent ces formulaires de lire les notices explicatives jointes à ces formulaires (également sur le site internet ministériel précité) afin de les renseigner dans les meilleures conditions.

L'offre présentée par une seule entreprise ou par un groupement devra indiquer les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra aussi indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Conformément à l'article, R 2143-6 du code de la commande publique, les candidats devront joindre une traduction en français de toute pièce rédigée en langue étrangère.

b. Pièces de l'offre :

Libellés	N° de pièce du DCE	Signature par le candidat
Acte d'engagement L'AE définitif sera signé par les 2 parties dans le cadre de l'attribution de l'offre (identification du candidat ou groupement, modèle proposé, prix, délai)	5	Complété, daté, signé
Devis détaillé des fournitures		Daté, signé
Attestation et habilitations techniques :		Non
Procédures métier lui permettant de réaliser ses prestations. Certification, qualification, démarche environnementale de l'entreprise		Daté, signé
Document permettant d'identifier la politique sociale et de formation de l'entreprise		Non
Dossier technique (voir CCTP pour le détail des pièces techniques à remettre) : Plan coté du matériel proposé Fiche technique des fournitures proposées Références sur les 5 dernières années de fournitures similaires à celle en objet de ce marché. <i>Tout document que le candidat jugera utile de fournir pour l'appréciation de son offre technique et commerciale, sa démarche environnementale.</i>		Complété, daté, signé

2. Présentation des variantes :

Variante non autorisées.

Article 8°: Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres devront être entièrement téléchargées sur la plateforme avant la date et l'heure limites de réception des offres, soit le **23/6/2025 à 15h.**

Les candidats sont informés que le dépôt de leur offre dans les conditions prescrites par le présent document, vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué (signature de l'acte d'engagement voir infra). Tout défaut de signature du futur marché, retard ou réticence à signer ce dernier, exposant l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

1. Transmission des plis sous format papier :

La transmission d'offre papier pour ce marché n'est pas autorisée.

2. Transmission des plis par voie électronique :

Les candidats devront déposer leur candidature et leur offre en ligne par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 20 Mo, pour chaque pli (candidature ou offre).

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat pourra obtenir une assistance d'urgence au moyen d'une hotline. De même, les candidats ont la possibilité de tester la configuration de leur poste de travail (pré-requis technique) afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique et de la mise à jour logicielle.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme que les candidats sont invités à consulter.

- Demande de renseignements :

Les échanges pendant la procédure de passation d'un marché public sont dématérialisés et réalisés sur la plateforme <https://demat-ampa.fr> y compris pour les questions et réponses relatives à ce marché et pour les diverses notifications des décisions (lettre de rejet, etc...).

- Signature électronique :

La signature électronique de l'offre est sollicitée.

Le dépôt de l'offre dans les conditions prescrites par le présent document vaut engagement à signer ultérieurement le marché qui sera attribué (la signature de l'acte d'engagement sera réalisée à l'issue de la période de consultation). Tout défaut de signature du futur marché, retard ou réticence à signer ce dernier, exposant l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

- Présentation des dossiers et format des fichiers :

Le pli doit contenir 2 dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre. Le fichier contenant les documents relatifs à la candidature doit s'intituler « candidature-intitulé du marché-nom de l'entreprise ». Le fichier contenant les documents de l'offre doit s'intituler « offre- intitulé du marché-nom de l'entreprise ».

Les formats acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf, doc, xls, ppt, odt, odp ainsi que les formats d'image jpg, png et html.

- Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Après le dépôt du pli sur la plateforme, un accusé de réception est adressé au candidat par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est : GMT/UTC+1.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

- Copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, cette copie sera adresser au choix du candidat :

- Sur un support papier ou d'un support physique électronique. Dans ces deux cas, le support doit porter la mention « copie de sauvegarde », le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée ;
- Par voie électronique dans le même document de consultation.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

- Virus :

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

- Matérialisation :

A l'issue de l'ouverture des plis, les candidatures et les offres pourront faire l'objet d'une matérialisation qui aura pour effet de transformer l'offre électronique en offre papier. L'offre ainsi matérialisée pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties si besoin.

Article 9°: Examen et attribution des candidatures et des offres

1. Sélection des candidatures :

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

2. Sélection des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions précisées par les articles L. 2152-1 et R. 2152-6 du code de la commande avec un classement des offres suite à leur pondération au moyen des critères de sélection.

L'attention **des candidats est attirée sur le fait que, en référence à l'article R2152-1 relatif au appel d'offres, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération sur la note finale
Prix	50%
Valeur technique (dont délai)	50 %

Prix : noté sur 10 et pondéré à 50% pour la note finale

Le critère prix sera jugé sur 10 points, sur la base du montant total complété par l'entreprise (fournitures et prestations) en euros hors taxes remise sur le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le BPU seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du BPU qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

La note de 10 sera attribuée à l'offre la plus basse et les autres offres seront notées avec la formule :
Note de l'offre = Offre la plus basse / Offre notée *10

Valeur technique de l'offre : notée sur 10 et pondérée à 50 % de la note finale

Le critère "Valeur technique" sera noté sur 10 points et jugé sur la base du mémoire technique remis par le candidat.

Pour le **lot n°1**, l'analyse portera sur les caractéristiques de la grue et son l'adaptabilité au matériel existant, la qualité des réponses aux prestations et atteinte des objectifs poursuivis par le SIETOM, les références, les délai de livraison.

3. Attribution et rejets des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base des critères pondérés énoncés en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations relatif à la régularité fiscale et sociale de son entreprise. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrés.

A défaut de réponse, l'offre sera rejetée et le pouvoir adjudicateur pourra retenir le cas échéant le candidat suivant dans les mêmes conditions.

a. Rejet des offres non retenues :

Une décision de rejet (par voie électronique via la plateforme) est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue. Un délai de 11 jours est respecté entre la date à laquelle la décision de rejet est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue et la date de signature du marché en référence à l'article R2182 du code de la commande publique.

b. Attribution et notification de l'offre retenue :

Les entreprises pourront remettre dans leur offres l'Acte d'Engagement établi et signé conformément au DCE et leur offre remise.

A l'issue de la procédure de consultation, l'acheteur public (pouvoir adjudicateur) notifiera à l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse un noti 5 l'informant que son offre a été retenue.

Si l'entreprise n'a pas déjà transmis un Acte d'engagement signé dans son offre, elle devra compléter cet Acte d'Engagement et le renverra au pouvoir adjudicateur complété, daté et signé, le cas échéant complété des pièces justificatives exigées, et ce dans un délai de 5 jours ouvrables. Il devra à ce titre transmettre l'ensemble des pièces demandées.

La notification du contrat au titulaire consistera en un envoi à l'entreprise retenue du noti 5 et de l'acte d'engagement signé par le représentant du SIETOM.

La date de notification est la date de réception de cette copie par le titulaire horodaté sur la plateforme de dématérialisation des marchés.

Un ordre de service sera adressé au titulaire pour engager les délais de livraison et le démarrage des prestations.

Article 10°: Renseignements complémentaires

1. Renseignements :

Toute demande de renseignement complémentaire concernant cette consultation peut être adressée via la plateforme <https://demat-ampa.fr> dans l'espace réservé à cette consultation. La réponse du pouvoir adjudicateur ne pourra intervenir dans la limite de 5 jours avant la date limite de remise des offres notamment s'agissant de modifier une donnée d'un document du D.C.E.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

2. Contacts SIETOM :

Renseignements administratifs / renseignements techniques :

SIETOM DE CHALOSSE - 815 Route des Partenses - 40 250 Caupenne - Tel : 05.58.98.57.57 - Fax : 05.58.98.49.88 - Courriel : accueil@sietomdechalosse.fr

3. Procédures de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau - 50 Cours Lyautey - 64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40 - Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr - Adresse internet : <http://pau.tribunal-administratif.fr>.